

FICHE DE POSTE	
Chef de Service	
Identification du Poste	
Intitulé de la fonction	Chef du Service de la Coordination des Activités



**Mission générale**

Assurer la coordination des activités des services centraux et extérieurs du Département de l'Énergie et des Mines.

Responsabilités permanentes	
Garantir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure coordination des activités des entités centrales et régionales du Département de l'Énergie et des Mines ;</li> <li>- Traitement des dossiers à caractère général ou transversal ;</li> <li>- Le suivi de l'état d'avancement des activités et des dossiers du DEM.</li> </ul>
Assurer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La rationalisation des moyens et l'optimisation des efforts pour l'aboutissement des activités nécessitant une coordination ;</li> <li>- La convergence des actions des différentes entités régionales et centrales ;</li> </ul>
Contribuer à	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La concrétisation des actions des entités pour l'atteinte des objectifs du Département.</li> <li>- La valorisation des activités et actions du DEM.</li> </ul>

## Principales activités

- Assurer la coordination et le suivi des activités et des dossiers des entités du DEM ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des instructions et orientations relatives aux différents dossiers et activités des entités du Département ;
- Assurer le traitement et le suivi, en concertation avec les entités concernées, des dossiers et activités à caractère général ou transversal ;
- Accompagner et assurer le suivi et la coordination avec les entités concernées, de l'élaboration des notes et rapports relatifs aux activités du Département ;
- Contribuer à la coordination de toutes les étapes relatives à la préparation et à l'adoption du projet de loi de finances sectoriel ;
- Assurer, en coordination avec les entités concernées, l'élaboration et le suivi du programme d'action gouvernemental ;
- Assurer la gestion du courrier administratif destiné au Département ;
- Assurer, en coordination avec les entités concernées, l'élaboration des réponses aux questions émanant des parlementaires ;
- Contribuer à la mise en place des mécanismes et procédures de coordination, de pilotage et de suivi des activités du DEM ;
- Contribuer à la mise en place d'un système d'échange et de partage des données et des dossiers entre les entités centrales et régionales ;
- Etablir des propositions visant la standardisation des procédures à caractère commun au niveau des entités du DEM ;
- Contribuer à la généralisation des bonnes pratiques de gestion ;
- Représenter le Ministère dans les réunions interministérielles à caractère général ou transversal.

## Relations au travail

Relations internes	Relations externes
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les entités centrales du DEM</li><li>- Les entités régionales du DEM</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les Départements Ministériels</li><li>- Les Etablissements Publics sous tutelle du DEM</li><li>- Les Opérateurs publics et Privés nationaux et internationaux</li></ul>